



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 65798

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de la coordination « parents-enseignants-infirmières » de la Haute-Savoie liées aux mesures de redéploiement des postes d'infirmières des collèges et lycées du département. La restructuration à moyens constants n'apportant pas les conditions favorables à l'exercice des missions des infirmières clairement définies dans une circulaire du 12 janvier 2001, il lui demande de revoir en urgence la situation des infirmières scolaires en Haute-Savoie.

Texte de la réponse

A la rentrée 2001, l'académie de Grenoble, dont les besoins font l'objet d'un suivi particulièrement attentif, a été attributaire de quatre-vingt-treize emplois IATOS créés en loi de finances, dont sept emplois de personnels infirmiers. Conformément aux règles de déconcentration, il appartient à la rectice d'assurer la répartition de ces emplois entre les cinq départements placés sous son autorité, selon les priorités définies localement et dans le souci d'une adaptation optimale entre les besoins recensés sur le terrain et les moyens globalement disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65798

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5122

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6068